

SUITE DE LA 3^{me} PAGE

Les ventes de marchandises de bon... autorisées par et sous le contrôle... d'un premier paragraphe de cet article...

Sec. 2. Il est, en outre, décerné, etc. Que tout amendement proposé... aux diétètes qualifiés de l'Etat pour son admission...

H. G. DUPRE, Orateur de la Chambre des Représentants P. M. LAMBREMENT, Lieutenant-Gouverneur et Président du Sénat

Approuvé le 9 juillet 1908. Copie conforme: JOHN T. MICHEL, Secrétaire d'Etat.

LOI No. 117, Par M. McCulloch. Résolution Concorrente du Sénat No 9.

Il est résolu par le Sénat de la Chambre des Représentants... Que le Secrétaire d'Etat est requis de publier les lois de la Session Extra-ordinaire de l'Assemblée Générale de 1907...

P. M. LAMBREMENT, Lieutenant-Gouverneur et Président du Sénat H. G. DUPRE, Orateur de la Chambre des Représentants

Approuvé le 1er juillet 1908. Copie conforme: JOHN T. MICHEL, Secrétaire d'Etat.

LOI No. 118, Par M. Hughes, de Bossier. Résolution Concorrente de la Chambre No 26.

Attendu qu'une grande partie de la terre la plus fertile de cet Etat a été submergée, causant la destruction de toutes les récoltes de cette terre...

H. G. DUPRE, Orateur de la Chambre des Représentants P. M. LAMBREMENT, Lieutenant-Gouverneur et Président du Sénat

Approuvé le 1er juillet 1908. Copie conforme: JOHN T. MICHEL, Secrétaire d'Etat.

LOI No. 119, Par M. Payne, de Winn. Projet de loi de la Chambre No 320.

Attendu que le juri de police de la paroisse de Winn a demandé et transféré à la Loge de l'Ecole de l'Est No 151 et A. M. de Winnfield, certaines propriétés immobilières pour l'usage de ladite loge.

H. G. DUPRE, Orateur de la Chambre des Représentants P. M. LAMBREMENT, Lieutenant-Gouverneur et Président du Sénat

Approuvé le 1er juillet 1908. Copie conforme: JOHN T. MICHEL, Secrétaire d'Etat.

LOI No. 120, Par M. Payne, de Winn. Amendement et décretant à nouveau la loi 71 de la session de 1884...

Section 1. Il est décrété par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, que le juri de police de la paroisse de Winn est autorisé à recevoir du juri de police de la paroisse de Winnfield, certaines propriétés immobilières...

H. G. DUPRE, Orateur de la Chambre des Représentants P. M. LAMBREMENT, Lieutenant-Gouverneur et Président du Sénat

Approuvé le 1er juillet 1908. Copie conforme: JOHN T. MICHEL, Secrétaire d'Etat.

LOI No. 121, Par M. Norris. Amendement et décretant à nouveau la loi 71 de la session de 1884...

Section 1. Il est décrété par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, que la loi 71 de 1884 amendement l'article deux mille trois cent quinze (2315) de code civil révisé de 1870...

H. G. DUPRE, Orateur de la Chambre des Représentants P. M. LAMBREMENT, Lieutenant-Gouverneur et Président du Sénat

Approuvé le 1er juillet 1908. Copie conforme: JOHN T. MICHEL, Secrétaire d'Etat.

LOI No. 122, Par M. Norris. Amendement et décretant à nouveau la loi 71 de la session de 1884...

Section 1. Il est décrété par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, que la loi 71 de 1884 amendement l'article deux mille trois cent quinze (2315) de code civil révisé de 1870...

H. G. DUPRE, Orateur de la Chambre des Représentants P. M. LAMBREMENT, Lieutenant-Gouverneur et Président du Sénat

Approuvé le 1er juillet 1908. Copie conforme: JOHN T. MICHEL, Secrétaire d'Etat.

LOI No. 123, Par M. Ogleby. Interdisant le jeu (gambling) avec des cartes, des dés et tous genres de jeux...

Section 1. Il est décrété par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, que le jeu (gambling) avec cartes, dés et toutes sortes de jeux de banque ou gambling, d'aucune forme que ce soit pour de l'argent ou tout équivalent d'argent...

H. G. DUPRE, Orateur de la Chambre des Représentants P. M. LAMBREMENT, Lieutenant-Gouverneur et Président du Sénat

Approuvé le 2 juillet 1908. Copie conforme: JOHN T. MICHEL, Secrétaire d'Etat.

LOI No. 124, Par M. Barrett. Règlementant l'exercice, et pourvoyant à la méthode de forcer l'exécution de jugement déclarant forcé...

Section 1. Il est décrété par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, que toutes les fois que l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane a décrété un jugement déclarant forcé...

H. G. DUPRE, Orateur de la Chambre des Représentants P. M. LAMBREMENT, Lieutenant-Gouverneur et Président du Sénat

Approuvé le 2 juillet 1908. Copie conforme: JOHN T. MICHEL, Secrétaire d'Etat.

LOI No. 125, Par M. Peterman. Règlementant l'exercice de la comptabilité publique en établissant un Bureau de Comptables d'Etat...

Section 1. Il est décrété par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, que tout citoyen des Etats-Unis résident ou ayant un lien par la transaction agricole de ses affaires avec l'Etat de la Louisiane...

LOI No 122

Projet de loi de la Chambre No 289 Par M. Payne, de Winn. Amendement et décretant à nouveau la section 2495 des Statuts Révisés de la Louisiane de 1870...

Section 1. Il est décrété par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, que la section 2495 des Statuts Révisés de l'Etat de la Louisiane de 1870 est amendée et décrétée à nouveau comme suit:

Section 2495. Toutes les fois qu'il a été adopté des lois qui seront forcées de donner la situation matérielle de toutes les parties de la loi, savoir: Si l'une des parties ou toutes les parties sont des hommes, elles seront dépeintes comme célibataires, mariés ou veufs...

H. G. DUPRE, Orateur de la Chambre des Représentants P. M. LAMBREMENT, Lieutenant-Gouverneur et Président du Sénat

Approuvé le 1er juillet 1908. Copie conforme: JOHN T. MICHEL, Secrétaire d'Etat.

LOI No 123 Par M. Ogleby. Interdisant le jeu (gambling) avec des cartes, des dés et tous genres de jeux...

Section 1. Il est décrété par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, que le jeu (gambling) avec cartes, dés et toutes sortes de jeux de banque ou gambling, d'aucune forme que ce soit pour de l'argent ou tout équivalent d'argent...

H. G. DUPRE, Orateur de la Chambre des Représentants P. M. LAMBREMENT, Lieutenant-Gouverneur et Président du Sénat

Approuvé le 2 juillet 1908. Copie conforme: JOHN T. MICHEL, Secrétaire d'Etat.

LOI No 124 Par M. Barrett. Règlementant l'exercice, et pourvoyant à la méthode de forcer l'exécution de jugement déclarant forcé...

Section 1. Il est décrété par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, que toutes les fois que l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane a décrété un jugement déclarant forcé...

H. G. DUPRE, Orateur de la Chambre des Représentants P. M. LAMBREMENT, Lieutenant-Gouverneur et Président du Sénat

Approuvé le 2 juillet 1908. Copie conforme: JOHN T. MICHEL, Secrétaire d'Etat.

LOI No 125 Par M. Peterman. Règlementant l'exercice de la comptabilité publique en établissant un Bureau de Comptables d'Etat...

Section 1. Il est décrété par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, que tout citoyen des Etats-Unis résident ou ayant un lien par la transaction agricole de ses affaires avec l'Etat de la Louisiane...

H. G. DUPRE, Orateur de la Chambre des Représentants P. M. LAMBREMENT, Lieutenant-Gouverneur et Président du Sénat

Approuvé le 2 juillet 1908. Copie conforme: JOHN T. MICHEL, Secrétaire d'Etat.

LOI No 126 Par M. Stafford. Antecédant les litigants dans toute affaire devant n'importe quelle cour de cet Etat à interroger leurs opposants, comme dans un contre-interrogatoire.

Section 1. Il est décrété par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, que dans toutes les affaires devant n'importe quelle cour de cet Etat à interroger leurs opposants, comme dans un contre-interrogatoire...

H. G. DUPRE, Orateur de la Chambre des Représentants P. M. LAMBREMENT, Lieutenant-Gouverneur et Président du Sénat

Approuvé le 2 juillet 1908. Copie conforme: JOHN T. MICHEL, Secrétaire d'Etat.

LOI No 127 Par M. McDonald, de Jackson. Pour pourvoir au changement du siège de paroisse de la paroisse Jackson...

Section 1. Il est décrété par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, que le siège de paroisse de la paroisse de Jackson, qui a été transféré de Vernon à la paroisse de Jackson, est autorisé à être transféré de nouveau...

H. G. DUPRE, Orateur de la Chambre des Représentants P. M. LAMBREMENT, Lieutenant-Gouverneur et Président du Sénat

Approuvé le 2 juillet 1908. Copie conforme: JOHN T. MICHEL, Secrétaire d'Etat.

LOI No 128 Par M. Anderson. Pour prohiber l'injuste distinction commerciale entre différentes sections, communautés, villes ou localités dans l'Etat de la Louisiane...

Section 1. Il est décrété par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, que toute personne, maison de commerce, compagnie, association ou corporation, de pays ou étranger faisant affaires dans l'Etat de la Louisiane...

H. G. DUPRE, Orateur de la Chambre des Représentants P. M. LAMBREMENT, Lieutenant-Gouverneur et Président du Sénat

Approuvé le 2 juillet 1908. Copie conforme: JOHN T. MICHEL, Secrétaire d'Etat.

LOI No 129 Par M. Anderson. Pour prohiber l'injuste distinction commerciale entre différentes sections, communautés, villes ou localités dans l'Etat de la Louisiane...

Section 1. Il est décrété par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, que toute personne, maison de commerce, compagnie, association ou corporation, de pays ou étranger faisant affaires dans l'Etat de la Louisiane...

H. G. DUPRE, Orateur de la Chambre des Représentants P. M. LAMBREMENT, Lieutenant-Gouverneur et Président du Sénat

Approuvé le 2 juillet 1908. Copie conforme: JOHN T. MICHEL, Secrétaire d'Etat.

LOI No 130 Par M. Anderson. Pour prohiber l'injuste distinction commerciale entre différentes sections, communautés, villes ou localités dans l'Etat de la Louisiane...

Section 1. Il est décrété par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, que toute personne, maison de commerce, compagnie, association ou corporation, de pays ou étranger faisant affaires dans l'Etat de la Louisiane...

H. G. DUPRE, Orateur de la Chambre des Représentants P. M. LAMBREMENT, Lieutenant-Gouverneur et Président du Sénat

Approuvé le 2 juillet 1908. Copie conforme: JOHN T. MICHEL, Secrétaire d'Etat.

LOI No 131 Par M. Anderson. Pour prohiber l'injuste distinction commerciale entre différentes sections, communautés, villes ou localités dans l'Etat de la Louisiane...

Section 1. Il est décrété par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, que toute personne, maison de commerce, compagnie, association ou corporation, de pays ou étranger faisant affaires dans l'Etat de la Louisiane...

H. G. DUPRE, Orateur de la Chambre des Représentants P. M. LAMBREMENT, Lieutenant-Gouverneur et Président du Sénat

Section 1. Il est décrété par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, que toute personne, maison de commerce, compagnie, association ou corporation, de pays ou étranger faisant affaires dans l'Etat de la Louisiane...

H. G. DUPRE, Orateur de la Chambre des Représentants P. M. LAMBREMENT, Lieutenant-Gouverneur et Président du Sénat

Section 2. Il est, en outre, décerné, etc. Que le Bureau des Comptables de l'Etat de la Louisiane disposera de l'examen de tous les certificats de comptabilité publique brevetés qui ont été obtenus dans cet Etat...

H. G. DUPRE, Orateur de la Chambre des Représentants P. M. LAMBREMENT, Lieutenant-Gouverneur et Président du Sénat

Section 3. Il est, en outre, décerné, etc. Que si une personne se représente au public comme ayant reçu un certificat, comme breveté dans cet Etat, ou qui assume l'exercice de comptable public breveté, ou se sert de l'abréviation "C. P. A." ou tout autre mot semblable ou lettres pour indiquer que la personne s'en sert...

H. G. DUPRE, Orateur de la Chambre des Représentants P. M. LAMBREMENT, Lieutenant-Gouverneur et Président du Sénat

Section 4. Il est, en outre, décerné, etc. Que toutes les fois que l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane a décrété un jugement déclarant forcé...

H. G. DUPRE, Orateur de la Chambre des Représentants P. M. LAMBREMENT, Lieutenant-Gouverneur et Président du Sénat

Section 5. Il est, en outre, décerné, etc. Que si une place doit recevoir une majorité des votes données à ladite élection, alors cette loi aura été faite et le juri de police de la paroisse de Jackson sera transféré à la localité qui aura reçu la majorité des voix.

H. G. DUPRE, Orateur de la Chambre des Représentants P. M. LAMBREMENT, Lieutenant-Gouverneur et Président du Sénat

Section 6. Il est, en outre, décerné, etc. Que si aucune localité ne reçoit une majorité des voix données, à la seconde élection, alors le juri de Police lancera immédiatement une proclamation émise par le président dudit corps ordonnant une troisième élection qui aura lieu le mardi après le jour de la proclamation...

H. G. DUPRE, Orateur de la Chambre des Représentants P. M. LAMBREMENT, Lieutenant-Gouverneur et Président du Sénat

Section 7. Il est, en outre, décerné, etc. Que l'élection ou les élections seront tenues conformément aux lois générales d'élections, en tant qu'elles ne sont pas en conflit avec cette loi et aux polles maintenant désignées par la loi.

H. G. DUPRE, Orateur de la Chambre des Représentants P. M. LAMBREMENT, Lieutenant-Gouverneur et Président du Sénat

Section 8. Il est, en outre, décerné, etc. Que le Bureau des Comptables de l'Etat de la Louisiane disposera de l'examen de tous les certificats de comptabilité publique brevetés qui ont été obtenus dans cet Etat...

H. G. DUPRE, Orateur de la Chambre des Représentants P. M. LAMBREMENT, Lieutenant-Gouverneur et Président du Sénat

Section 9. Il est, en outre, décerné, etc. Que si une personne se représente au public comme ayant reçu un certificat, comme breveté dans cet Etat, ou qui assume l'exercice de comptable public breveté, ou se sert de l'abréviation "C. P. A." ou tout autre mot semblable ou lettres pour indiquer que la personne s'en sert...

H. G. DUPRE, Orateur de la Chambre des Représentants P. M. LAMBREMENT, Lieutenant-Gouverneur et Président du Sénat

Section 10. Il est, en outre, décerné, etc. Que si aucune localité ne reçoit une majorité des voix données, à la seconde élection, alors le juri de Police lancera immédiatement une proclamation émise par le président dudit corps ordonnant une troisième élection qui aura lieu le mardi après le jour de la proclamation...

H. G. DUPRE, Orateur de la Chambre des Représentants P. M. LAMBREMENT, Lieutenant-Gouverneur et Président du Sénat

Section 11. Il est, en outre, décerné, etc. Que l'élection ou les élections seront tenues conformément aux lois générales d'élections, en tant qu'elles ne sont pas en conflit avec cette loi et aux polles maintenant désignées par la loi.

H. G. DUPRE, Orateur de la Chambre des Représentants P. M. LAMBREMENT, Lieutenant-Gouverneur et Président du Sénat

Section 12. Il est, en outre, décerné, etc. Que le Bureau des Comptables de l'Etat de la Louisiane disposera de l'examen de tous les certificats de comptabilité publique brevetés qui ont été obtenus dans cet Etat...

H. G. DUPRE, Orateur de la Chambre des Représentants P. M. LAMBREMENT, Lieutenant-Gouverneur et Président du Sénat

Section 13. Il est, en outre, décerné, etc. Que si une personne se représente au public comme ayant reçu un certificat, comme breveté dans cet Etat, ou qui assume l'exercice de comptable public breveté, ou se sert de l'abréviation "C. P. A." ou tout autre mot semblable ou lettres pour indiquer que la personne s'en sert...

H. G. DUPRE, Orateur de la Chambre des Représentants P. M. LAMBREMENT, Lieutenant-Gouverneur et Président du Sénat

Section 14. Il est, en outre, décerné, etc. Que si aucune localité ne reçoit une majorité des voix données, à la seconde élection, alors le juri de Police lancera immédiatement une proclamation émise par le président dudit corps ordonnant une troisième élection qui aura lieu le mardi après le jour de la proclamation...

H. G. DUPRE, Orateur de la Chambre des Représentants P. M. LAMBREMENT, Lieutenant-Gouverneur et Président du Sénat

Section 15. Il est, en outre, décerné, etc. Que l'élection ou les élections seront tenues conformément aux lois générales d'élections, en tant qu'elles ne sont pas en conflit avec cette loi et aux polles maintenant désignées par la loi.

H. G. DUPRE, Orateur de la Chambre des Représentants P. M. LAMBREMENT, Lieutenant-Gouverneur et Président du Sénat

Section 16. Il est, en outre, décerné, etc. Que le Bureau des Comptables de l'Etat de la Louisiane disposera de l'examen de tous les certificats de comptabilité publique brevetés qui ont été obtenus dans cet Etat...

Liste des navires partis pour la Nouvelle-Orléans.

Table listing ship names, destinations, and departure dates. Includes entries for NEW YORK, STEAMSHIP Crows Prince, McKeeg, etc.

Liste des navires dans le port

Table listing ship names, destinations, and arrival dates. Includes entries for STEAMERS, Atlantic, Albatross, etc.

EPARGNEZ DU TEMPS

L'ARGENT

L'Annuaire de Soards DE 1908.

Il contient plus de CHANGEMENTS et de NOUVEAUX NOMS que aucun annuaire précédent. Vous en avez besoin de suite...

ANNUAIRE COMMERCIAL PRIX \$2.00, y compris l'abonnement.

SOARDS DIRECTORY CO. LTD. Editeurs 25 et 26, 606 Allee Desbrousses, N. O. de la rue Canal.

L'Ecole de Culture Physique

Pons, 116 RUE ST-CHARLES. Pour le développement des Hommes et des Femmes et le traitement de ceux qui sont atteints de débilité.

E. A. ANDRIEU, Successeur de Jules Andrieu. Propriétés Foncières, Stocks et Bons, 802 RUE PERDIDO.

MEMBRE de la New Orleans Stock Exchange P. O. Boite 113, Nouvelle-Orléans, La.

SUITE 3^{me} PAGE.